



## Les RTT sont-elles valables dans toutes les entreprises?

Par **Laguitt**, le 11/12/2009 à 14:01

Bonjour,

Je travaille actuellement dans une entreprise d'une cinquantaine de personnes sous un contrat de 39h. Or il se trouve que je n'ai pas le droit aux RTT, et je n'ai pas d'heures majorées.

Cette situation est-elle normale? Je n'ai pu trouver de réponses claires sur Internet. J'ai également d'autres sujets assez litigieux (chomage partiel, salaire), et je souhaitais savoir s'il était possible de contacter une personne pour une consultation gratuite.

Merci de votre réponse  
Cordialement

Par **miyako**, le 11/12/2009 à 18:41

Je vous donne mon adresse e mail  
ce sera entièrement gratuit et je vous indiquerai la marche à suivre ,sans avocat ,gratuitement  
et le plus rapide possible.  
sujikenzo@yahoo.fr

Par **polo88**, le 22/12/2009 à 17:29

oui si elle on signer un accort 35 h  
voir dp et ce ...plus de 50

Par **Isabelle FORICHON**, le 29/12/2009 à 17:14

Bonjour Miyako,  
Il serait préférable de répondre directement sur le forum que tout le monde puisse en profiter  
merci